

MEDIADIX –
Techniques documentaires et gestion
des médiathèques

Cours d'indexation RAMEAU –

3 /Pratique de l'indexation

Bernard Desnoues
Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne

Principes généraux	2
Quels types de documents doit-on indexer	2
Nombre de vedettes-matière	2
Précision de l'indexation	2
Ponctuation	2
Terminologie	2
La construction des vedettes-matière	3
La tête de vedette.....	3
Les subdivisions	3
• Ordre des subdivisions (principe général)	3
• Choix des subdivisions	4
• La subdivision de sujet.....	5
• La subdivision géographique	6
• La subdivision chronologique	7
• La subdivision de forme.....	9

Pratique de l'indexation

Principes généraux

Quels types de documents doit-on indexer

L'indexation s'applique en principe aux seules œuvres documentaires. Toutefois, il est possible d'indexer la fiction si nécessaire (à l'aide de vedettes dites « de forme »).

Nombre de vedettes-matière

Aucune limite n'est fixée à priori en ce qui concerne le nombre de vedettes-matière applicables à un document. Mais la règle est la concision à savoir limiter le nombre de vedettes-matière au strict nécessaire.

Précision de l'indexation

La règle est d'indexer au plus précis. On n'indexera pas en principe simultanément au « générique » et au « spécifique ».

Ponctuation

Le séparateur entre deux vedettes est matérialisé par le double tiret : --.

Exemple **Littérature française -- 17e siècle**

*On trouvait dans la liste sur microfiches le séparateur : ** double étoile que nous n'emploierons pas ici.*

Exemple **Littérature française ** 17e siècle**

Terminologie

- **Vedette** = point d'accès normalisé retenu pour l'indexation ; on dira aujourd'hui « point d'accès autorisé ».

- **Vedette-matière** = vedette attribuée concrètement à un document
- **Vedette-matière construite** = tête de vedette suivi d'une ou plusieurs subdivisions et construite en appliquant les règles de construction du langage.

La construction des vedettes-matière

La vedette-matière doit être conforme aux règles de construction. Ces règles sont dérivées des règles définies par la Library of Congress pour son propre système d'indexation matière (LCSH).

La **tête de vedette** exprime l'essentiel du sujet. Elle est placée, comme son titre l'indique en tête de la vedette-matière construite (VMC).

Elle peut être complétée facultativement par une ou plusieurs vedettes appelées dans Rameau **subdivisions** qui précisent la tête de vedette sous un point de vue de **sujet, géographique, chronologique**, ou de **forme**.

La liste d'autorité indique pour chaque vedette son emploi soit en tête de vedette, soit en subdivision, soit en tête de vedette ou subdivision. Dans ce dernier cas, une note d'application précise les conditions d'emploi.

La tête de vedette

Elle doit obligatoirement être choisie dans la liste d'autorité (éventuellement mise à jour par le Journal Rameau). On se guidera, à partir des renvois, vers la forme retenue à partir des mots clé qu'on aura dégagés de l'analyse du document.

Avertissement : **aucun terme d'indexation ne doit être inventé** ! Toute vedette employée pour l'indexation doit être trouvée dans la liste d'autorité (ou dans les listes de subdivisions du Guide d'indexation RAMEAU).

Les subdivisions

Aucune subdivision n'est obligatoire. La tête de vedette peut se suffire à elle-même.

■ **Ordre des subdivisions (principe général)**

Tête de vedette -- subd. de sujet -- subd. géographique -- subd. chronologique -- subd. de forme

Avertissement : il existe des exceptions à cet ordre normal des subdivisions. Dans certains cas, la subdivision géographique peut se trouver placée immédiatement après la tête de vedette (voir la rubrique consacrée à la subd. géographique ci-dessous).

Dans d'autres cas, la subdivision chronologique peut se trouver placée immédiatement après la tête de vedette (vedettes de cinéma, littérature et musique).

■ **Choix des subdivisions**

On trouve les subdivisions dans la liste d'autorité et/ou dans les listes de subdivisions du **Guide d'indexation Rameau**. Toujours penser également au Journal Rameau pour les mises à jour.

Avertissement : les listes de subdivisions du Guide d'indexation RAMEAU en ligne ne sont pas tenues à jour !

Dans la liste, on trouve :

- des subdivisions dites spécifiques qui n'apparaissent pas dans la liste d'autorité à leur intitulé dans l'ordre alphabétique mais qui sont dédiées à certaines têtes de vedette. Seules les subdivisions de sujet et chronologiques peuvent être spécifiques.

Exemple Aéronefs -- Effets de la foudre

Vous ne trouverez pas la subdivision « Effets de la foudre » dans la liste d'autorités à son intitulé ; cette dernière est uniquement liée à la tête de vedette « Aéronefs ».

- - des subdivisions dites affranchies qui apparaissent dans la liste d'autorité à leur intitulé dans l'ordre alphabétique et qui s'appliquent à certaines catégories de têtes de vedette. La consultation de la note d'application renseigne sur l'emploi de la subdivision.

Dans le Guide d'indexation Rameau, on trouve

L'ensemble des subdivisions affranchies (sujet, forme, chronologiques) regroupées en listes s'appliquant à certaines catégories de têtes de vedette.

Deux de ces listes sont d'un emploi particulier :

- la liste des subdivisions d'emploi général (sujet et forme) comprend :
- les subdivisions de sujet et/ou de forme d'emploi très général,
- les subdivisions employées à des « sujets appropriés » non couverts par des listes particulières, mais elle ne comprend plus les subdivisions présentes uniquement dans les listes particulières.

Avertissement : Les subdivisions s'appliquant à tous sujet n'apparaissent pas dans les listes particulières, d'où la nécessité de consulter préalablement cette liste lorsqu'on recherche une subdivision de sujet affranchie.

La liste des subdivisions d'emploi général (chronologique) qui peuvent être employées librement en l'absence de subdivisions chronologiques spécifiques dans la liste d'autorité.

■ La subdivision de sujet

TV -- **subd. de sujet** -- subd. géographique -- subd. chronologique -- subd. de forme

Elle se place en principe juste après la tête de vedette. Elle est facultative. Elle apporte une précision à la tête de vedette.

Exemple **Pays de l'Union européenne -- Conditions économiques**

Elle est en principe unique mais peut être composée de deux éléments.

Exemple **Poésie arabe -- Histoire et critique -- Théorie, etc.**

« Histoire et critique -- Théorie, etc. » constitue une subdivision de sujet unique composée de deux éléments

Et dans certains cas rares, on peut juxtaposer deux subdivisions de sujet mais dans ce cas, la deuxième subdivision doit affiner la précision apportée par la première.

Exemple **Langues vivantes -- Étude et enseignement -- Aspect psychologique**

La subd. de sujet « Aspect psychologique » précise la subd. de sujet « Étude et enseignement »

On ne peut juxtaposer deux subdivisions de sujet sans lien entre elles.

On trouve-t-on les subdivisions de sujet :

- **dans la liste d'autorité** :
 - les subdivisions spécifiques liées aux têtes de vedette auxquelles elles s'appliquent.
 - les subdivisions affranchies à leur intitulé dans la liste.

- **dans le Guide d'indexation Rameau** :
 - l'ensemble des subdivisions affranchies organisées sous forme de listes de subdivisions s'appliquant à certaines catégories de têtes de vedette.

■ La subdivision géographique

TV -- subd. de sujet -- **subd. géographique** -- subd. chronologique -- subd. de forme

Elle se place en principe juste après la subdivision de sujet.

Important : La subdivision géographique ne s'applique pas librement. . La tête de vedette et/ou la subdivision de sujet doit(vent) être suivie(s) de la mention [+ subd. géogr.].

Selon que la tête de vedette ou la subdivision de sujet (si présente) ou les deux sont suivies de cette mention, la subdivision géographique se place conformément au tableau suivant :

TV	Subd. de sujet	Construction
[+ subd. géogr.]	[+ subd. géogr.]	TV -- subd. de sujet -- subd. géographique
non	[+ subd. géogr.]	TV -- subd. de sujet -- subd. géographique
[+ subd. géogr.]	non	TV -- subd. géographique -- subd. de sujet
non	non	pas de subdivision géographique

Construction de la subdivision géographique :

Il existe deux modes de construction de la subdivision géographique selon que l'entité géographique est incluse dans un pays ou non.

■ construction directe

Les noms géographiques de niveau égal ou supérieur au pays, ceux des territoires d'outre-mer et de territoires contestés sont employés directement en subdivision, c'est à dire sans nécessiter l'ajout de toute autre précision.

Exemple **Riziculture -- Asie**

Dans la liste d'autorité, on trouve la tête de vedette « Riziculture [+ subd.géogr.] ». L'entité géographique est de niveau supérieur à celui du pays (ici un continent).

Exemple **Papillons -- Guyane**

Territoire d'outre-mer.

- construction indirecte

Les noms géographiques inclus dans un pays sont employés de manière indirecte, c'est à dire précédés du nom actuel du pays auquel ils appartiennent. La subdivision géographique est alors composée de deux éléments.

Exemple **Industrie aéronautique -- France -- Toulouse (Haute-Garonne)**

Dans la liste d'autorité, on trouve la tête de vedette « Industrie aéronautique [+ subd.géogr.] ». L'entité géographique est de niveau inférieur à celui du pays (ici une ville).

Exemple **Randonnée pédestre -- France -- Touraine (France)**

Dans la liste d'autorité, on trouve la tête de vedette « Randonnée pédestre [+ subd.géogr.] ». En appliquant les règles de construction des noms géographiques (Guide d'indexation RAMEAU), on obtient la vedette « Touraine (France) ». L'entité géographique est incluse dans un pays (ici une région).

On trouve-t-on les subdivisions géographiques :

- dans la liste d'autorité : ils sont donnés à titre indicatifs (liste en ligne). Tous les noms géographiques présents dans la liste peuvent être employés en subdivision, à l'exception des mythes géographiques et des constructions humaines.

Exemple **Eldorado**

Cette vedette nom géographique (nom géographique imaginaire) doit être employée en tête de vedette seulement.

Exemple **Berlin (Allemagne) -- Alexanderplatz**

Cette vedette nom géographique (construction humaine, vedette composée de deux éléments) doit être employée en tête de vedette seulement.

Avertissement : RAMEAU ne faisant autorité que pour les noms communs, l'indexeur est libre de créer les vedettes noms géographiques qui lui sont nécessaires en appliquant les règles de construction « Noms géographiques » du Guide d'indexation RAMEAU.

Précision importante : pour un même sujet, il ne pourra pas être employé plus de trois subdivisions géographiques. Si un sujet nécessite plus de trois subdivisions géographiques, on choisira un nom géographique de niveau supérieur.

- **La subdivision chronologique**

MEDIADIX - Techniques documentaires et gestion des médiathèques

Cours d'indexation RAMEAU - 3 /Pratique

TV -- subd. de sujet -- subd. géographique -- **subd. chronologique** -- subd. de forme

La vedette-matière construite (VMC) ne peut comporter qu'une unique subdivision chronologique. Elle est facultative.

On distingue deux types de subdivisions chronologiques :

Subdivisions chronologiques spécifiques

Ce sont des subdivisions chronologiques spécifiques à certains sujets ou noms géographiques. On les trouve dans la liste d'autorité liées à ces noms de lieux ou à ces sujets.

Exemple **Londres (GB) -- 1800-1950**

On trouve cette vedette construite dans la liste. La subdivision chronologique « 1800-1950 » est liée à la tête de vedette « Londres (GB) » uniquement. On ne trouve pas cette subdivision classée à son intitulé dans l'ordre alphabétique dans la liste.

Exemple **Littérature anglaise -- 450-1100 (vieil anglais)**

Exemple pour une tête de vedette nom commun. Noter le qualificatif inclus dans la subdivision chronologique.

Subdivisions chronologiques affranchies

Ces subdivisions s'emploient librement en l'absence de subdivisions chronologiques spécifiques. On les trouve à leur intitulé dans la liste d'autorité mais elles font également l'objet d'une liste dite : « Subdivisions d'emploi général (chronologiques) » dans le **Guide d'indexation RAMEAU** à la suite de la liste des « Subdivisions d'emploi général (sujet et forme) ».

Il est à noter que la subdivision employée ne coïncidera pas toujours rigoureusement avec la période chronologique couverte par le document.

Exemple **Affiches -- 1900-1945 -- Catalogues d'expositions**

La tête de vedette « Affiches » n'est suivie d'aucune subd. chronologique spécifique dans la liste d'autorité. On emploie donc ici une subdivision chronologique affranchie « 1900-1945 ». La subdivision chronologique est suivie ici d'une subdivision de forme « Catalogues d'expositions ». Les affiches dont il est question ici sont des affiches concernant la période de la première guerre mondiale (1914-1918). On a choisi la subdivision chronologique affranchie couvrant la période au plus près.

La subdivision « **Histoire** »

Si on doit, pour rendre compte d'une période chronologique, utiliser plus de deux subdivisions chronologiques, alors on doit soit utiliser une subdivision chronologique plus large, soit utiliser la subdivision de sujet « histoire ».

Avertissement : la subdivision « histoire » est exclusive de toute autre subdivision chronologique.

■ **La subdivision de forme**

TV -- subd. de sujet -- subd. géographique -- subd. chronologique -- **subd. de forme**
La subdivision de forme apporte une précision sur la nature ou la présentation matérielle du document. Elle se place toujours en dernière position de la vedette matière construite. Toutes les subdivisions de forme sont affranchies.

On trouve-t-on les subdivisions de forme :

■ *dans la liste d'autorité*

Elles sont classées à leur intitulé dans la liste d'autorité et suivies d'une note d'application qui précise explicitement leur emploi comme subdivisions de forme.

■ *dans le Guide d'indexation RAMEAU*

Elles se trouvent dans les diverses listes de subdivisions suivies de la mention (F) pour « forme ».

Certaines subdivisions peuvent être selon le contexte subdivisions de sujet ou de forme. Cette particularité est toujours précisée, que ce soit dans la liste d'autorité ou dans le **Guide d'indexation RAMEAU**.